

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2021

En date du 18 janvier 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2021

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M.GAUDÉ, S.CHAVAZ, J-V. PICHER, L. RISSE,
M-C SCARBOLO, S. BEHRENDT, D. LOPES, J. GEILLON, M. NETELENBOS
L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :
présents : **15** **Absents excusés :**

Mme L. RISSE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – Finance

- Demande de subvention au SDIS pour équipement de notre CPINI (*Délib D2021-01-01*)

Madame le Maire expose,

Le Centre de Première Intervention Non Intégré de Sauverny a renouvelé les équipements de ses pompiers, casques, lampes pour casques et électropompe. Cet achat donne droit à une subvention qui peut être demandée au SDIS de l'Ain (Service départemental d'Incendie et Secours).

Pour permettre à la Commune d'obtenir cette subvention il est nécessaire que le Conseil municipal délibère.

Le renouvellement de l'équipement de protection individuelle est subventionné à hauteur de 60 % et le matériel courant à hauteur de 20% du montant HT, sur une dépense totale de 2 315.24 € H.T.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention au SDIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Mme le Maire à demander cette subvention.

2 – Institution & vie politique

- Bail emphytéotique et convention de partenariat et de coopération avec l'accueil Gession pour le bâtiment de la Douane (Délib 2021-01-02)

Madame le maire rappelle que la commune, par acte du 20 septembre 2013, s'est rendue propriétaire du bâtiment consistant en une ancienne douane situé 586 route de la Douane.

Ce tènement immobilier est actuellement utilisé en étage uniquement. Le rez-de-chaussée est inoccupé et pourrait avantageusement être réhabilité pour être utilisé sous forme de logement intermédiaire, logement accompagné ou hébergement d'urgence.

Il est opportun de mettre à la disposition de l'association « Accueil Gessien », reconnu dans les domaines de l'accompagnement social, de l'hébergement et du logement intermédiaire, ce tènement afin de faciliter les parcours résidentiels des habitants du territoire, en réhabilitant tout ou partie du tènement, ceci par bail emphytéotique.

Ce bail aurait une durée de 30 années entières et consécutives.

Ce bail est consenti moyennant une redevance annuelle fixée à un euro symbolique.

Ce bail est complété d'une convention de partenariat et de coopération signée simultanément

Vu ledit dossier,

Vu l'acte d'acquisition passé par la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La mise à disposition par bail emphytéotique, à l'association « Accueil Gessien » du Bâtiment de l'ancienne Douane situé 586 route de la Douane
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3 – Divers

Retour sur la présentation par le SIEA et Axione-Bouygues de l'état de la fibre à Sauvigny :

Les installations de fibre optique sont raccordées et gérées par le réseau de Versonnex pour les Génévriers.

Sur Sauvigny (village), 367 fibres sont pré-tirées sur les logements existants. Il y a actuellement 174 abonnés raccordés.

30 fibres supplémentaires peuvent être tirées vers des nouveaux logements. Ensuite une extension à 480 fibres au total est possible dans l'armoire existante sur la route de Versonnex Elle semble donc suffisante pour un avenir proche.

La mairie a communiqué à Axione-Bouygues les projets de construction connus.

Le transfert d'un abonnement du "cuivre" vers la fibre est déjà possible pour SFR et Orange, et le sera courant 2021 pour Free et Bouygues.

L'assemblée du 18 décembre 2020 du SIEA a approuvé la création et les statuts de la Société d'Economie Mixte "Les Energies de l'Ain". Cette société vise à établir :

- ✓ des financements mixtes privé-public, dans la double perspective du développement des énergies renouvelables sous toutes leurs formes et de l'optimisation de la performance énergétique en remplacement ou complément des énergies fossiles,
- ✓ l'optimisation des ressources énergétiques disponibles sur les territoires couverts par les COLLECTIVITES TERRITORIALES, au regard des impératifs découlant du développement durable

et de la préservation des intérêts des générations futures,

- ✓ l'implication des citoyens des territoires couverts par les collectivités dans les projets permettant la mise en œuvre de son objet social.

Commission environnement des 10 décembre 2020 et 12 janvier 2021 :

La phase d'exploration pour la géothermie profonde (500 à 1500 m) dans le bassin genevois devrait se terminer en 2022. Ce type de géothermie apporte essentiellement de l'eau chaude sanitaire.

Présentation détaillée du projet de gestion intégrée de l'énergie de la zone en construction à Ferney-Voltaire. L'énergie fatale qui pourra être récupérée du P8 du CERN s'élèvera les bonnes années à 23 GWh/an, et pourra alimenter une partie importante de la ville de Ferney.

Notre commune a accès aux animations grand public ou pour les écoles organisées par le service "Education au Développement Durable". Ce service anime des temps de sensibilisation aux richesses extraordinaires mais fragiles de la Réserve naturelle de la haute chaîne du Jura sont disponibles pour notre commune.

La création de places de parking le long de route face aux bâtiments des Roitelets, conjointement avec Versonnex, suscite des remarques quant au manque de visibilité et au sens de priorité. Un rendez-vous sera organisé sur place avec Versonnex.

Suite à l'abondance de la neige tombée le 12 janvier, le secrétariat de la mairie a fait l'objet de nombreux appels de mécontentement sur le déneigement. Madame le Maire précise que nous possédons un seul tracteur équipé d'une lame. L'agent technique d'astreinte ce jour-là, a géré le déneigement conformément aux priorités qui lui ont été données, à savoir les routes de grand passage pour permettre une circulation sécurisée et les abords de l'école Jacques Janier.

Madame le Maire rappelle que la commune déneige la voirie communale et que les parties privées restent à la charge des propriétaires, sauf convention. Elle alerte également sur l'accès difficile et parfois impossible avec le tracteur sur certaines zones de la commune à cause de véhicules mal stationnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 1^{er} février 2021* à 18h30

**Date à confirmer*